

MODULE COMPTABILITE PUBLIQUE

MODULE / 1

Intitulé : COMPTABILITE PUBLIQUE M57

Objectifs* :

- Connaitre et maîtriser les Principes de la Comptabilité Publique.

Contenu* :

- Quel est le grand principe de la comptabilité publique.
Il en résulte que les principes comptables des comptabilités publique doivent reprendre les principes comptables du plan comptable général.
 - Comprendre les particularités de la comptabilité publique.
 - Comment fonctionne la comptabilité dans une Mairie.
 - Quel est le rôle du comptable public.
 - Ordonnateur
 - Comptabilité en partie simple et en partie double.
 - Plan comptable

Validation*

- Validation des acquis.

Modalités pédagogiques associées au module/bloc de compétences

Formation présentielle ou à distance* : formation entièrement présentielle

La formation comprend une part d'auto-formation* : Choisissez un élément.

Calendrier et durée

Durée moyenne en heures* : 3,50 HEURES

MODULE / 2

Intitulé : COMPTABILITE PUBLIQUE M 57

Objectifs* :

- Connaitre et maîtriser les Principes de la Comptabilité Publique.

Contenu* :

SUITE

- Comprendre les particularités de la comptabilité publique.
 - Les différences au niveau des finalités de la gestion
 - Des différences au niveau de l'importance du patrimoine
« Inventaire » - « Amortissement »
 - Des similitudes au niveau des différentes responsabilités comptable
 - Engagement des dépenses
 - Moyen de paiement
 - Enregistrement la dépense
 - Comptabilité Analytique
 - Tenir la trésorerie
 - Contrôle les comptes.
 - FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.

Validation*

- Validation des acquis.

Modalités pédagogiques associées au module/bloc de compétences

Formation présentielle ou à distance* : formation entièrement présentielle

La formation comprend une part d'auto-formation* : Choisissez un élément.

Calendrier et durée

Durée moyenne en heures* : 3,50 HEURES

MODULE COMPTABILITE PUBLIQUE

MODULE / 3

Intitulé : COMPTABILITE PUBLIQUE M57

Objectifs* :

- Connaître et maîtriser les Principes de la Comptabilité Publique.

Connaître les grands principes budgétaires et comptables de la comptabilité publique

- Gestion de fonctionnement et d'Investissement. Les budgets des collectivités comportent 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.
La section de fonctionnement incorpore toutes les dépenses et recettes courantes de la collectivité. A l'inverse, la section de d'investissement ne doit contenir que les opérations qui conduisent à augmenter la valeur du patrimoine.
- Exercices comptables.

Validation*

- Validation des acquis.

Modalités pédagogiques associées au module/bloc de compétences

Formation présentielle ou à distance* : formation entièrement présentielle

La formation comprend une part d'auto-formation* : Choisissez un élément.

Calendrier et durée

Durée moyenne en heures* : 3,50 HEURES

MODULE COMPTABILITE PUBLIQUE

MODULE / 5

Intitulé : COMPTABILITE PUBLIQUE M57

Objectifs* :

- Connaître et maîtriser les Principes de la Comptabilité Publique.

RECAPITULATIF :

- Nomenclature
- Analytique
- Sections fonctionnement/Investissement
- Mandats, titres, P 503
- Inventaires
- Amortissements
- FCTVA

Validation*

- Validation des acquis.

Modalités pédagogiques associées au module/bloc de compétences

Formation présentielle ou à distance* : formation entièrement présentielle

La formation comprend une part d'auto-formation* : Choisissez un élément.

Calendrier et durée

Durée moyenne en heures* : 3,50 HEURES